

Règlement « Sur les Pas de Tanguy » 2025

Article 1 : Organisation

« Sur les pas de Tanguy » est un événement organisé par le club de course à pied "Corcy Endurance by ASPTT" et comporte 2 parcours de randonnée pédestre, 2 parcours de course à pied, 1 parcours de Run and Bike et 3 parcours enfants.

La **majorité des bénéfices** est reversée pour la recherche médicale. Les associations soutenues en 2025 sont Leucémie Espoir 69 et Vaincre les Maladies Lysosomales (VML)

Article 2 : Horaires de départ

- Randonnées 7 et 13,4 km = 9h30. Les randonneurs ne partiront pas avant cet horaire pour éviter des chevauchements dangereux avec les autres épreuves. A noter = les signaleurs seront présents jusqu'à 11h (après le passage du dernier coureur) sur le parcours. Les randonneurs seront en autonomie après cet horaire jusqu'à leur retour sur le site de départ.
- Run and Bike 15,7 km = 9h
- Courses 8,5 et 13,4 km = 8h30
- Parcours enfants = 11h30

Article 3 : Parcours

Randonnée, course et Run and Bike : environnement rural, parcours plats, alternance routes et chemins avec passages en sous-bois et en bordure d'étang. Les course et le Run and Bike sont chronométrés.

Les randonnées sont à allure libre.

Parcours enfants autour des terrains d'athlétisme et de foot, non chronométrés.

Article 4 : Inscriptions

Pour la randonnée : sur notre site internet www.surlespasdetanguy.fr jusqu'au samedi 30 août 2025 à 20h et sur place le dimanche 31 août 2025 de 7h à 9h15.

Pour les courses :

Uniquement **en ligne**, sur notre site internet www.surlespasdetanguy.fr jusqu'au **samedi 30 août 2025 à 20h**. Pas d'inscription sur place. Le nombre de participants est limité à 400 coureurs.

Pour le Run and Bike :

Uniquement en ligne, sur notre site internet www.surlespasdetanguy.fr jusqu'au **samedi 30 août 2025 à 20h**. Pas d'inscription sur place. Le nombre de participants est limité à 100 (= 50 duos)

Pour les parcours enfants : sur notre site internet www.surlespasdetanguy.fr jusqu'au samedi 30 août 2025 à 20h et sur place entre 10h et 11h15 le dimanche 31 août 2025.

Aucune inscription par courrier.

Un lot sera remis à tous les participants inscrits.

Article 5 : Tarifs

Randonnées : 10 € pour 13,4 km ; 5 € pour 7 km ; dons libres entièrement reversés aux associations parrainées pour les moins de 10 ans

Courses : 15 € pour 13,4 km ; 10 € pour 8,5 km

Run and Bike : 20 € (pour le duo)

Parcours enfants : dons libres entièrement reversés aux associations parrainées

Les frais de dossier d'inscriptions en ligne s'élèvent à 1,5 €, à la charge du participant.

Article 6 : Participants

- Randonnées :
 - ouverte à tous. Les mineurs non accompagnés doivent disposer d'une autorisation parentale (ou responsable légal) signée, téléchargeable sur le site d'inscription.
 - Les vélos sont interdits. Les vélos, trottinettes et autres véhicules sont interdits sauf dans le cadre d'une accessibilité handicap ou très jeunes enfants. L'organisateur ne garantit pas la praticité des sentiers pour les poussettes.
- Courses :

- Accessible pour les personnes nées avant le 31 décembre 2009. Les mineurs doivent disposer d'une autorisation parentale (ou responsable légal) signée, téléchargeable sur le site d'inscription.
- Les suiveurs sont interdits. Les vélos, trottinettes et autres véhicules sont interdits sauf dans le cadre d'une accessibilité handicap
- Fournir obligatoirement un Parcours de Prévention Santé (PPS) ou licence de FFA ou ASPTT mention course à pied en cours de validité.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- L'absence du PPS ou licence conforme et d'autorisation parentale (si nécessaire) interdit la remise du dossard. Pas de remboursement.
- Run and bike :
 - Accessible pour les personnes nées avant le 31 août 2007 (18 ans). Les équipes sont composées de 2 personnes (mixité possible)
 - Fournir obligatoirement un formulaire Info-Santé ou licence de Triathlon en cours de validité.
 - L'absence du formulaire Info-Santé ou licence conforme interdit la remise du dossard. Pas de remboursement.
 - Les suiveurs sont interdits.
- Parcours enfants : 3 parcours selon âge des enfants
 - Chatons = 500 mètres pour les enfants nés entre 2017 et 2019
 - Lynx = 800 mètres pour les enfants nés entre 2014 et 2016
 - Guépards = 1600 m pour les enfants nés entre 2010 et 2013
 - Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

Article 7 : Règlementation spécifique au Run and Bike

- Le Run and Bike est une course en alternance, par équipe de 2 composée d'un coureur à pied et d'un coureur en vélo.
- Cette course n'est pas inscrite au calendrier de la Fédération Française du triathlon
- Le parcours ne présente pas de difficultés techniques particulières
- Seul le coureur à pied prendra le départ avant de rejoindre environ 1300m + loin son coéquipier à vélo et ils poursuivront ensemble sur un parcours de 15,7 km environ
- La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :
 - Le Run & Bike consiste à alterner course à pied et vélo par équipe de 2 en ne disposant que d'un seul vélo
 - Il est interdit de monter à 2 sur le vélo
 - Les 2 équipiers doivent rester ensemble tout au long du parcours (à partir des 1300 m après départ) et doivent passer ensemble la ligne d'arrivée.
 - Seuls les vélos sans assistance électriques sont acceptés.
 - On recommande les vélos type VTT ou Gravel pour les traces sur chemin.
 - Le vélo doit toujours être pris en main par l'un des 2 équipiers. En aucun cas, il ne doit être posé au sol ou mis sur sa béquille
 - Les équipes devront garder le même vélo tout au long de l'épreuve quel que soit l'incident technique.
 - Le cycliste doit rester derrière le coureur sur les portions de route pour garantir la sécurité de tous
- Chacun des 2 participants du Run and Bike doivent disposer de **leur propre casque homologué** à coque dure (norme CE). Le port du casque jugulaire attachée est **obligatoire pour les deux équipiers sur l'intégralité du parcours** (article 7.3.3 de la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon).
- Les cyclistes devront se soumettre à une vérification du matériel avant de se rendre sur leur point de départ. Une non-conformité à ce règlement empêchera le duo de prendre le départ et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 8 : Retrait des dossards Coureurs et Run and Bike :

A la salle polyvalente de Saint André de Corcy

- Le samedi 30 août 2025 entre 14h et 17h
- Le dimanche 31 août 2025 entre 7h et 8h00 pour les coureurs ; de 7h à 8h30 pour le Run and Bike

Article 9 : Palmarès

Seront primés :

- Course 13,7 km = Les trois premiers au scratch – Féminin/Masculin
- Course 8,5 km = Les trois premiers au scratch – Féminin/Masculin

- Run & Bike =
 - 1er duo féminin
 - 1er duo masculin
 - 1er duo mixte
- Challenge du nombre = l'association/club le + représenté (toutes épreuves confondues hors course enfants)

Tous les participants aux épreuves chronométrées pourront consulter leur résultat sur le site internet après les dernières épreuves

Aucun classement pour les randonneurs et les parcours enfants. Une médaille sera offerte à tous les enfants participant aux courses enfants.

Article 10 : Assurance et secours

L'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur prévoit des secouristes et une ambulance pour la couverture médicale.

Randonneurs, pour votre sécurité, merci de respecter l'heure de départ des randonnées fixée à **9h30. Les signaleurs seront présents sur le parcours jusqu'à 11h (après le passage du dernier coureur ou duo Run and Bike). Au-delà, les randonneurs seront en autonomie jusqu'au retour sur le site de départ.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé ou du matériel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol

Article 11 : Ravitaillements

Randonneurs : ravitaillement gourmand sur le parcours et à l'arrivée

Coureurs et Run and bike : ravitaillement sportif sur le parcours et à l'arrivée

Article 12 : Parking et commodités

Des parkings seront organisés et fléchés par les organisateurs, à proximité du départ de course.

Des toilettes et douches sont à votre disposition. Des vestiaires non gardés peuvent être utilisés.

Consigne sacs à disposition

Article 13 : Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de réaliser, au cours de l'événement, des photographies et vidéos qu'il pourra utiliser à des fins de communications et promotions.

Article 14 : Respect de l'environnement

Il est interdit de jeter des détritiques (bouteilles, papier, gels...) sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement indiquées par l'organisateur.

Article 15 : Acceptation tacite du règlement

Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours possible contre l'organisation.

Les concurrents sont tenus de respecter les consignes des organisateurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses. Des consignes précises et des rappels du règlement seront donnés lors du briefing des épreuves